

**Rubrique:** Décisions, avis judiciaires et citations

**Sous-rubrique:** Avis

**Date de publication:** KABVS 17.04.2025

**Visible par le public jusqu'au:** 17.05.2025

**Numéro de publication:** GE-VS40-0000000634

**Entité de publication**

Commune de Saint-Gingolph, Place de la Croix-Blanche 1, 1898 St-Gingolph

## Avis

### Moyen de droit / Consultation

A la requête de la propriétaires de la parcelle n° 1070, Lieu dit Les Molaires il est notifié la décision suivante : << Interdiction de stationner, ayant droit exceptés, sur la parcelle 1070, sise à la route cantonale, pour une durée indéterminée, sous peine d'amende jusqu'a 2000 chf. ( art.258 CPC )

Il peut être fait opposition contre la présente décision dans les 30 jours auprès du Juge de commune soussigné ( art. 260 CPC ).

St-Gingolph le 17.04 2025 LE juge de commune: Denis Cavin

### Point de contact

Commune de Saint-Gingolph  
Juge de commune  
Place de la Croix-Blanche 1  
1898 St-Gingolph

### 30 jours

Expiration du délai: 18.05.2025